



(2) **Appareil ou système de protection destiné à être utilisé en atmosphères explosibles  
Directive 94/9/CE**

(1) **ATTESTATION D'EXAMEN CE DE TYPE**

(3) Numéro de l'attestation d'examen CE de type : **INERIS 07ATEX0048X**

(4) Appareil ou système de protection :

**COFFRET ANTIDFLAGRANT TYPE LEF 550-...-..**

(5) Constructeur : **LEF INDUSTRIES**

(6) Adresse : **ZI de Lannugat  
F-29100 DOUARNENEZ**

(7) Cet appareil ou système de protection et toute autre variante acceptable de celui-ci sont décrits dans l'annexe de la présente attestation et dans les documents descriptifs cités dans cette annexe.

(8) L'INERIS, organisme notifié et identifié sous le numéro 0080, conformément à l'article 9 de la Directive du Conseil 94/9/CE du 23 Mars 1994, certifie que cet appareil ou système de protection répond aux Exigences Essentielles de Sécurité et de Santé en ce qui concerne la conception et la construction des appareils et des systèmes de protection destinés à être utilisés en atmosphères explosibles, décrites en annexe II de la Directive.

Les examens et les essais sont consignés dans le rapport confidentiel n° P77629/07 .

(9) Le respect des Exigences Essentielles de Sécurité et de Santé est assuré par :

- la conformité à :

EN 60079-0 : 2006  
EN 60079-1 : 2004

EN 61241-0 : 2006  
EN 61241-1 : 2004

- les solutions spécifiques adoptées par le constructeur pour satisfaire aux Exigences Essentielles de Sécurité et de Santé décrites dans les documents descriptifs.

- (10) Le signe X, lorsqu'il est placé à la suite du numéro de l'attestation d'examen CE de type, indique que cet appareil ou système de protection est soumis aux conditions spéciales pour une utilisation sûre, mentionnées dans l'annexe de la présente attestation.
- (11) Cette attestation d'examen CE de type se rapporte uniquement à la conception, aux examens et essais de l'appareil ou système de protection spécifié selon la directive 94/9/CE. D'autres exigences de cette Directive s'appliquent à la fabrication et à la fourniture de cet appareil ou système de protection, celles-ci ne sont pas couvertes par cette attestation.
- (12) Le marquage de l'appareillage ou du système de protection devra contenir :

 II 2 GD

Ex d IIC T6 ou T5 ou T4

Ex tD A21 IP66 T85 °C ou T100 °C ou T135 °C

Verneuil-en-Halatte, 2007 12 04



S. MAUGER

Ingénieur au Laboratoire d'Evaluation des  
Equipements ATEX

  
Le Directeur de l'Organisme Certificateur,  
Par délégation  
T. HOUEIX  
Délégué Certification  
Direction de la Certification

(13)

## ANNEXE

(14)

### ATTESTATION D'EXAMEN CE DE TYPE N° INERIS 07ATEX0048X

(15)

#### DESCRIPTION DE L'APPAREIL OU SYSTEME DE PROTECTION

Le coffret antidéflagrant est composé d'un corps et d'un couvercle circulaires en acier C35 ou en acier inox 316L.

Il est utilisé pour la recopie de position de vannes par l'intermédiaire d'axes de commande en délivrant un signal électrique (contact, transmetteur, etc...) et/ou visuel par adjonction d'un index de position fixé sur l'axe du couvercle.

En l'absence d'axes de commande, il sera utilisé comme boîte de jonction.

Le raccordement aux circuits extérieurs est assuré par une ou deux entrées de câble d'un type certifié. L'entrée non utilisée sera obturée par un bouchon d'un type certifié.

#### PARAMETRES RELATIFS A LA SECURITE

Tension maximale : 250 V  
Puissance maximale dissipée : 10 W

#### MARQUAGE

Le marquage doit être lisible et indélébile ; il doit comporter les indications suivantes :

LEF INDUSTRIES  
F-29100 DOUARNENEZ  
LEF 550-...-..

INERIS 07ATEX0048X

(Numéro de série)

(Année de construction)

 II 2 GD

Ex d IIC T6 ou T5 ou T4

Ex tD A21 IP66 T85°C ou T100°C ou T135°C

Tamb : de -20°C à 40°C ou 60°C ou 85°C

ou

Tamb : de -40°C à 40°C ou 60°C ou 85°C

Type de taraudage

AVERTISSEMENT : NE PAS OUVRIR SOUS TENSION

L'ensemble du marquage peut être réalisé dans la langue du pays d'utilisation.

L'appareil ou le système de protection doit aussi porter le marquage normalement prévu par les normes de construction qui le concernent.

### **EXAMENS ET ESSAIS INDIVIDUELS**

Pour une utilisation jusqu'à  $-20^{\circ}\text{C}$  et conformément au § 16.2 de la norme EN 60079-1, le matériel, ci-dessus défini, est dispensé de l'épreuve individuelle compte tenu du fait qu'il a subi un essai de type sous 4 fois la pression de référence soit 32 bar.

Pour une utilisation jusqu'à  $-40^{\circ}\text{C}$ , chaque exemplaire du matériel ci-dessus défini doit avoir subi avec succès, avant livraison et conformément au § 16.1 de la norme EN 60079-1, une épreuve de surpression statique de 17,6 bar d'une durée comprise entre 10 et 60 secondes.

### **(16) DOCUMENTS DESCRIPTIFS**

Les documents descriptifs cités ci-après, constituent la documentation technique de l'appareil, objet de la présente attestation.

- |  |               |
|--|---------------|
| - Notice descriptive DC550/A (5 pages)   | du 2007.11.21 |
| - Notice d'instructions DQ 80.A (1 page) | du 2007.12.03 |
| - Plan n° LC5-IN1                        | du 2007.09.27 |
| - Plan n° LC5-IN2                        | du 2006.12.07 |
| - Plan n° LC5-IN3                        | du 2006.12.07 |
| - Plan n° LC5-IN4                        | du 2007.11.12 |
| - Plan n° 694 ind.B                      | du 2007.10.08 |

### **(17) CONDITIONS SPECIALES POUR UNE UTILISATION SURE**

La résistance à la traction de la visserie utilisée pour l'assemblage du couvercle doit être supérieure ou égale à 450 MPa ou de classe A4-70.

Pour une utilisation à  $+60^{\circ}\text{C}$ , les câbles et les entrées de câble devront être compatibles pour une température de  $74^{\circ}\text{C}$ .

Pour une utilisation à  $+85^{\circ}\text{C}$ , les câbles et les entrées de câble devront être compatibles pour une température de  $99^{\circ}\text{C}$ .

L'interstice (jeu diamétral) entre les axes de commande et le couvercle ainsi que l'embase de l'enveloppe antidéflagrante ne doit pas être supérieur à 0,07 mm.

Ces conditions sont définies dans la notice d'instructions.

### **(18) EXIGENCES ESSENTIELLES DE SECURITE ET DE SANTE**

Le respect des Exigences Essentielles de Sécurité et de Santé est assuré par :

- La conformité aux normes européennes EN 60079-0, EN 60079-1, EN 61241-0 et EN 61241-1.
- L'ensemble des dispositions adoptées par le constructeur et décrites dans les documents descriptifs.